

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOLM. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ

Pouvoirs : 2 (de M. ROBLOT à Mme GUINOT, de M. SALLAZ à Mme MERITE)

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ALIGNOL

Date de la convocation : 2 février 2018

Date d'affichage des délibérations : 15 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU GROUPE SCULPTE DU XVIII^e SIECLE « LE BAPTEME DU CHRIST » : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, se prononce favorablement au classement parmi les monuments historiques du groupe sculpté du XVIII^e siècle « Le Baptême du Christ ».

OUVERTURE DE CREDITS N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2018 : Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après délibération et à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits suivants sur l'exercice 2018 :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|---------|----------------------------------------|-----------------|
| opération | article | objet | crédits ouverts |
| OFI | 165 | dépôts et cautionnement reçus | 3 500,00 € |
| | | | |
| ONA | 2138 | autres construction | 4 100,00 € |
| ONA | 21568 | autre matériel et outillage d'incendie | 100,00 € |
| | | | |
| 201 | 21318 | autres bâtiments publics | 80 000,00 € |
| | | | |
| | | total | 87 700,00 € |

PROGRAMME CEE « ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES TEPCV » - DESIGNATION DU SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS EN TANT QUE REGROUPEUR – OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE DU FOYER RURAL : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » ;

- D'approuver le plan de financement du projet, tel qu'il figure en annexe ;

- D'autoriser le Maire à signer la convention de regroupement et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » ;

- D'informer le Syndicat mixte du Chalonnais du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir ;

ANNEXE – plan de financement de l’opération

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------|--------------|
| Intitulé de l’opération | Montant (HT) | Nature et origine du financement | Montant (HT) |
| Rénovation du foyer rural (isolation des murs, remplacement de la chaudière et des menuiseries) | 59 255,09 | Syndicat mixte du Chalonnais – CEE- TEPCV | 47 404,07 |
| | | Autofinancement | 11 851,02 |
| Total HT | 59 255,09 | Total HT | 59 255,09 |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : de l’association France Adot 71, de l’ADIL 71, du Comité d’Entente des Anciens Combattants de l’Union Fédérale et des Anciens Combattants , prisonniers de Guerre, CATM, de St Martin en Bresse pour les subventions 2017 De l’équipe enseignante de l’école primaire pour les chocolats et vœux de fin d’année.
De l’association Agir pour Avancer du soutien de la commune pour le loto de la solidarité

Travaux :

- empierrement des dessertes : il est à présent terminé
- sanitaires publics rue des combes : ils vont être complètement réaménagés afin d’être conformes aux normes d’accessibilité. Mme DETROIT-JUILLOT, adjointe au maire, a réalisé les plans, des devis ont été demandés et une partie des travaux sera réalisée en régie par nos agents communaux
- école maternelle : les agents communaux interviennent sur la toiture de l’école afin d’enlever deux des fenêtres de toit et de recouvrir les emplacements par des tuiles. Ces ouvertures n’apportaient pas beaucoup plus de lumière dans les locaux qui disposent de grandes fenêtres mais étaient de plus en plus souvent sources d’infiltrations par temps de pluie.
- aménagement du cimetière : M. FEVRAT, conseiller municipal délégué en charge du cimetière, expose au conseil les aménagements envisagés dans le cimetière : emplacements réservés pour l’implantation des futurs équipements (columbarium), déplacement du site de stockage de cailloux, réfection du parking....

Eclairage public : M. DESSAUGE, adjoint au maire, indique que l’éclairage de l’abri-bus de Colnand a été installé la semaine dernière. A la demande de Mme LAGRUE, il précise que l’éclairage de la zone terrain de football/courts de tennis est à l’étude par le SYDESL, ainsi que la zone de la Bruyère.

Agence Postale : l’agence est actuellement ouverte les lundis et mercredis de 8 H 00 à 12 H 00, les mardis de 14 H 00 à 18 H 00 et les vendredis de 14 H 30 à 18 H 30. Il s’avère que le vendredi des personnes attendent l’ouverture avant 14 H 30 alors qu’une seule visite a été enregistrée après 18 H 00 depuis le mois d’octobre. Le conseil est donc favorable à la modification des horaires d’ouverture du vendredi. A partir du 1^{er} mars prochain, l’agence sera ouverte le vendredi de 14 H 00 à 18 H 00.

Documents remis aux conseillers : il est remis à chaque conseiller les documents suivants :

- PV du Comité Syndical du SICED BRESSE NORD du 12/12/2017
- PV du Syndicat des Eaux du 11/12/17
- Lettre adressée par le Dr Arnaud DELLINGER à Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé au sujet de la création d’un centre d’angioplastie coronaire au Centre Hospitalier de Chalon.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision n° 07 du 1^{er} décembre 2017 : Vu la consultation réalisée pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de travaux de renouvellement du poste de relèvement des eaux usées, de la canalisation de transfert et des canalisations annexes, la mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux est confiée à l'entreprise JDDBE, 40 avenue de la 7^e Armée Américaine 25000 BESANCON, pour un montant HT de 12 598.75 €, soit 15 118.50 € TTC.

⇒ décision n° 08 du 11 décembre 2017 : L'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du bâtiment du poids public en sanitaires publics, passé avec la SARL JS CHASSAGNE, est accepté pour un montant HT de 498.65 €. Le montant du marché est modifié, il passe de 10 346.59 € HT à 10 845.24 € HT.

Espace multisports Champ de Foire : le changement des filets de cages de buts est prévu mais la commune rencontre quelques difficultés de réponse de la part du fournisseur.

La séance est levée à 22 H 00. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.